

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Direction des affaires communales	ARRETE n°HC (
	Portant désignation des membres du comité des finances locales de la Polynésie française.

Le Haut-Commissaire de la République en Polynésie française

Officier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du mérite

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics :
- VU le décret n° 2005-1611 du 20 décembre 2005 pris pour l'application du statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° HC 131/DAC du 18 avril 2008, modifiant l'arrêté n° 97/DAC du 28 mars 2008 fixant le calendrier et les modalités des élections des représentants des communes au sein du comité des finances locales de la Polynésie française ;
- VU l'ensemble des procès-verbaux établis par les chefs de subdivision administrative à l'issue du scrutin;
- VU l'arrêté n°44-2008/APF/SG du 15 avril 2008 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Gaston TONG SANG;
- VU l'arrêté n°035/2008/APF/SG du 20 mars 2008 prenant acte de l'élection de représentants à l'assemblée de la Polynésie française au sein du comité des finances locales de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n°1858/PR du 04 juin 2008 portant désignation du suppléant du Président de la Polynésie française au comité des finances locales de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n°539/CM du 05 juin 2008 portant désignation des représentants de la Polynésie française au comité des finances locales de la Polynésie française ;
- SUR proposition du secrétaire général du haut-commissariat ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des représentants de l'Etat s'établit comme suit :

- Le haut-commissaire de la République en Polynésie française ou son représentant
- Le secrétaire général du haut-commissariat ou son représentant
- Le trésorier-payeur général ou son représentant
- Les chefs de subdivisions administratives ou leurs représentants
- Le directeur des affaires communales ou son représentant

ARTICLE 2 : La liste des représentants du gouvernement de la Polynésie française au sein du comité des finances locales de la Polynésie française s'établit comme suit :

- M. Gaston TONG SANG, président de la Polynésie française ou son représentant, M. Woui You (dit Jules) IEN FA, vice-président de la Polynésie française, ministre de la santé et de la prévention, en charge de la politique de la ville, porte-parole du gouvernement
- M. Tearii ALPHA ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en charge des transports terrestres ou son représentant, M. Georges PUCHON, ministre du budget, des finances et des pouvoirs publics, en charge du développement de l'économie numérique

ARTICLE 3: La liste des représentants élus de l'assemblée de la Polynésie française au sein du comité

des finances locales de la Polynésie française s'établit comme suit :

Titulaires: - M. Jacqui DROLLET

- M. Temauri FOSTER

Suppléant : - M. Jean-Christophe BUISSOU

ARTICLE 4: La liste des représentants élus des communes au sein du comité des finances locales de la

Polynésie française s'établit comme suit :

Subdivision administrative des Iles du Vent

Titulaire: - M. Ronald TUMAHAI (maire de Punaauia)

Suppléant : - M. Jean-Claude CLARK (1^{er} adjoint au maire de Papeete)

Titulaire: - Mme. Béatrix LUCAS (maire de Taiarapu Est)

Suppléant : - M. Antonio PEREZ (1^{er} adjoint au maire de Mahina)

Titulaire: - M. Philippe SCHYLE (maire de Arue)

Suppléant : - M. Clarenntz VERNAUDON (maire de Taiarapu Ouest)

Titulaire : - M. Béatrice VERNAUDON (maire de Pirae)

Suppléant : - M. Laurent ROHI (1er adjoint au maire de Punaauia)

Subdivision administrative des Iles Sous-Le-Vent

Titulaire : - M. Cyril TETUANUI (maire de Tumaraa)

Suppléant : - M. Félix FAATAU (maire de Huahine)

Titulaire : - M. Gaston TONG SANG (maire de Bora-Bora)
Suppléant : - Mme Sylviane TEROOATEA (maire de Uturoa)

Subdivision administrative des Iles Tuamotu-Gambier

Titulaire:

- M. Raymond TEKURIO (maire de Hikueru)

Suppléant:

- Mme. Suzanne BUTCHER (maire de Hao)

Titulaire:

- Mme. Teapehu TINIRAU épouse TEAHE (maire de Takaroa)

Suppléant:

- M. Heimanu PURUE-DOMINGO (1er adjoint au maire de Takaroa)

Subdivision administrative des Iles Australes

Titulaire:

- M. Frédéric RIVETA (maire de Rurutu)

Suppléant:

- M. Damas UTIA (maire de Rimatara)

Subdivision administrative des Iles Marquises

Titulaire:

- M. Joseph KAIHA (maire de Ua Pou)

Suppléant:

- M. Etienne TEHAAMOANA (maire de Hiva Oa)

ARTICLE 5:

Les représentants des présidents de syndicats de communes au sein du comité des finances locales de la Polynésie française seront désignés par les représentants des communes lors de la première séance plénière du comité des finances locales de la Polynésie française.

ARTICLE 6:

L'arrêté n°HC 67 /DAC du 28 février 2007 portant désignation des membres du comité des finances locales de la Polynésie française pour le fonds intercommunal de péréquation est abrogé.

ARTICLE 7:

Le secrétaire général du haut-commissariat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la Polynésie française.



<u>Originaux</u> (3)	
HC 1	
Présidence 1	
DAC 1	
Copies (80)	
CSA IA+ communes	6
CSA IDV+ communes	14
CSA ISLV+ communes	8
CSA IM+ communes	7
CSA TG+ communes	18
Membres du CFL	25
DRCL	2